

L'an deux mil vingt-cinq, 9 avril 2025 à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 24 mars 2025 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme PINÇON Fabienne, Maire

P R E S E N T S	Mme Fabienne PINÇON Maire	M. Arnaud PERROUX 1er adjoint	Mme Alexa FISSEAU 2 <sup>ème</sup> adjointe
	M Claude DAGUZAN 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme Dominique RIBOUILLEAULT 4 <sup>ème</sup> adjointe	M. Michel MINGOT
	Mme Sylvie MANCEAU		Mme Sylvie PELTIER
	M. Jean-Michel DARONDEAU	Mme Adeline HUET	Mr Pascal GUILLIER
		M. Daniel EVRARD	M. Pascal BRUNEAU
ABSENTS EXCUSES	M. Bernard OLSZTYNSKI	M. Jean-Michel CHIQUET	
ABSENTS			

Mr OLSZTYNSKI Bernard donne procuration à Mme PINÇON Fabienne.

Mr CHIQUET Jean-Michel donne procuration à Mme RIBOUILLEAULT Dominique

Secrétaire de séance : Pascal GUILLIER

Ouverture de séance 20h32

Rappel de l'ordre du jour :

**Ordre du jour** :

- **Budget Lotissement**
  - CDG /CFU 2024
  - Compte Administratif 2024
  - Affectation des Résultats
- **Budget Assainissement**
  - CDG /CFU 2024
  - Compte Administratif 2024
  - Affectation des Résultats
  - BP 2025
- **Budget Commune**
  - CDG /CFU 2024
  - Compte Administratif 2024
  - Affectation des Résultats
  - Vote des taux
  - BP 2025
- **Informations et Questions diverses**

**BUDGET LOTISSEMENT L ENTRE DEUX CHEMINS**

**Approbation du Compte de gestion LOTISSEMENT Délibération n° 20250904-002**

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Mr DELCROS Sébastien, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur, Approuve le Compte de gestion dressé par Mr DELCROS Sébastien, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité

**Approbation du Compte Financier Unique LOTISSEMENT Délibération n° 20250904-003**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;  
Vu la délibération portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;  
Vu l'avis de la commission des Finances ;  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le conseil municipal, à l'unanimité.

le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique,

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Vote du Compte Administratif 2024 LOTISSEMENT Délibération n° 20250904-001**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Mr DELCROS Sébastien, Receveur municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Mr DAGUZAN Claude,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### Section de fonctionnement

- . Résultats reportés 53 758,57
- . Dépenses de l'exercice 138 631,55
- . Recettes de l'exercice 84 872,98
- . Résultat de l'exercice -53 758,57
- . Résultat de clôture 2024 0,00

#### Section d'investissement

- . Résultat de clôture 2023 22 537,07
- . Dépenses de l'exercice 107 410,05
- . Recettes de l'exercice 84 872,98
- . Résultat de l'exercice -22 537,07
- . Résultat de clôture 2024 0.00

#### Restes à réaliser

- . Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

### **Affectation du résultat - Exercice 2024 LOTISSEMENT Délibération n° 20250904-004**

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

#### En section de fonctionnement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2023 53 758,57
- . Un résultat négatif pour l'exercice 2024 -53 758,57
- . Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 0,00

#### En section d'investissement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2024 0,00
- . Un solde des restes à réaliser 2024 0,00
- . Soit un besoin de financement de 0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

#### En section d'investissement de l'exercice 2025

. Au compte 1068 (recettes) 0,00

#### En section de fonctionnement de l'exercice 2025

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00

Adoptée à l'unanimité.

**Approbation du Compte de gestion ASSAINISSEMENT Délibération n° 20250904-006**

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Mr DELCROS Sébastien, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur, Approuve le Compte de gestion dressé par Mr DELCROS Sébastien, Receveur municipal. Adoptée à l'unanimité.

**Approbation du Compte Financier Unique ASSAINISSEMENT Délibération n° 20250904-007**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;  
Vu la délibération portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;  
Vu l'avis de la commission des Finances ;  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;  
Vu le Compte Financier Unique 2024 ;  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant les éléments susvisés ;  
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
Le conseil municipal, à l'unanimité.  
le Maire n'ayant pas pris part au vote,  
- APPROUVE le Compte Financier Unique,  
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Vote du Compte Administratif 2024 ASSAINISSEMENT Délibération n° 20250904-005**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Mr DELCROS Sébastien, Receveur municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Mr DAGUZAN Claude,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

- . résultats reportés 167 878,18
- . dépenses de l'exercice 170 016,37
- . recettes de l'exercice 74 896,73
- . résultat de l'exercice -95 119,64
- . résultat de clôture 2024 72 758,54

Section d'investissement

- . résultat de clôture 2023 44 417,53
- . dépenses de l'exercice 42 890,95
- . recettes de l'exercice 27 288,00
- . résultat de l'exercice -15 602,95
- . résultat de clôture 2024 28 814,58

Restes à réaliser

. Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**Affectation du résultat - Exercice 2024 ASSAINISSEMENT Délibération n° 20250904-008**

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

### En section d'exploitation

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2023 167 878,18
- . Un résultat négatif pour l'exercice 2024 -95 119,64
- . Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 72 758,54

### En section d'investissement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2024 28 814,58
- . Un solde des restes à réaliser 2024 0,00
- . Soit un besoin de financement de 0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

### En section d'investissement de l'exercice 2025

- . Au compte 1068 (recettes) 0,00

### En section d'exploitation de l'exercice 2025

- . Le solde au compte 002 (Résultat reporté) 72 758,54

Adoptée à l'unanimité.

## **Vote du Budget primitif ASSAINISSEMENT Délibération n° 20250904-009**

Le projet de Budget Primitif pour 2025 est présenté par Mme le Maire, Fabienne PINÇON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

- En section d'exploitation 155 358.54
- En section d'investissement 138 814.58
- TOTAL DU BUDGET 294 173.12

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025			
Colonne1	Dépenses	Recettes	Colonne2
		Report 002	72 758,54 €
Chapitre 011	50 000,00 €	Chapitre 013	
Chapitre 012		Chapitre 70	72 000,00 €
Chapitre 014	7 000,00 €	Chapitre 73	
Chapitre 65	4 000,00 €	Chapitre 74	1 000,00 €
Chapitre 66		Chapitre 75	500,00 €
Chapitre 67	1 858,54 €	Chapitre 77	100,00 €
Chapitre 68-compte 6817	500,00 €	Chapitre 78+	500,00 €
Chapitre 042-6815	35 000,00 €	Chapitre 042-	8 500,00 €
Chapitre 022	2 000,00 €		
Chapitre 023	55 000,00 €		
	155 358,54 €		155 358,54 €
			0,00 €
Schema directeur		Report 001	28 814,58 €
Chapitre 16		Chapitre 021	55 000,00 €
Chapitre 20	50 000,00 €	Chapitre 10 (hors 1068)	
Chapitre 204		Affectation 1068	
Chapitre 21		Chapitre 13	20 000,00 €
Chapitre 23	80 314,58 €	Chapitre 16	
Chapitre 040-139	8 500,00 €	Chapitre 040-	35 000,00 €
Chapitre 020			
	138 814,58 €		138 814,58 €
			0,00 €

## **BUDGET COMMUNE DIT BUDGET PRINCIPAL**

### **Approbation du Compte de gestion COMMUNE Délibération n° 20250904-011**

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Mr DELCROS Sébastien, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Mr DELCROS Sébastien, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

### **Approbation du Compte Financier Unique COMMUNE Délibération n° 20250904-012**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu la délibération portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le conseil municipal, à l'unanimité.

le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique,

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Vote du Compte Administratif 2024 COMMUNE Délibération n° 20250904-010**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Mr DELCROS Sébastien, Receveur municipal, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Mr DAGUZAN Claude,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

- . Résultats reportés 289 714,89
- . Dépenses de l'exercice 857 893,47
- . Recettes de l'exercice 1 121 162,28
- . Résultat de l'exercice 263 268,81
- . Résultat de clôture 2024 552 983,70

#### **Section d'investissement**

- . Résultat de clôture 2023 -103 594,82
- . Dépenses de l'exercice 418 687,14
- . Recettes de l'exercice 380 995,31
- . Résultat de l'exercice -37 691,83
- . Résultat de clôture 2024 -141 286,65

#### **Restes à réaliser**

- . En dépenses d'investissement 58 041,23
- . En recettes d'investissement 62 724,00
- . Solde 4 682,77

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits

Portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

### **Affectation du résultat - Exercice 2024 COMMUNE Délibération n° 20250904-013**

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2023 289 714,89
- . Un résultat positif pour l'exercice 2024 263 268,81
- . Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 552 983,70

En section d'investissement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2024 -141 286,65
- . Un solde des restes à réaliser 2024 4 682,77
- . Soit un besoin de financement de 136 603,88

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2025

- . Au compte 1068 (recettes) 136 603,88

En section de fonctionnement de l'exercice 2025

- . Le solde au compte 002 (Résultat reporté) 416 379,82

Adoptée à l'unanimité.

**Vote des taux : Délibération n° 20250904-014**

Mme le Maire explique que lors de leur élection en 2020, le gel des taux foncier faisait parti de leur profession de foi. Il semble donc judicieux de maintenir les taux actuels. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé à l'unanimité de valider les taux suivants :

- Taxe foncier bâti à 35.23 %
- Taxe foncière non bâti à 36.69
- Taxe habitation à 12.37%

**Vote du Budget Primitif 2025 COMMUNE Délibération n° 20250904-015**

Le projet de Budget Primitif pour 2025 est présenté par Mme le Maire, Fabienne PINÇON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

- En section d'exploitation 1 397 196.82
- En section d'investissement 1 239 958.88
- TOTAL DU BUDGET 2 637 155.70

Adopté à l'unanimité

BUDGET COMMUNE 2025					
Dépenses			Recettes		
			Report 002		
			416 379,82 €		
Chapitre 011	442 891,00 €	Chapitre 013	4 000,00 €		
Chapitre 012	403 764,00 €	Chapitre 70	121 939,00 €		
Chapitre 014	72 000,00 €	Chapitre 73	484 933,00 €		
Chapitre 65	77 950,00 €	Chapitre 74	281 375,00 €		
Chapitre 66	2 500,00 €	Chapitre 75	76 720,00 €		
Chapitre 67	2 000,00 €	Chapitre 77	0,00 €		
Chapitre 68-compte 6	850,00 €	Chapitre 78-compte 7817	850,00 €		
Chapitre 042-6811	11 000,00 €	Chapitre 042-77681	11 000,00 €		
Chapitre 023	384 241,82 €				
	1 397 196,82 €		1 397 196,82 €	0,00 €	
Report 001			Report 001		
141 286,65 €			0,00 €		
Chapitre 16	47 500,00 €	Chapitre 021	384 241,82 €		
Chapitre 20	4 000,00 €	Chapitre 10 (hors 1068)	38 000,00 €		
Chapitre 204		Affectation 1068	136 603,88 €		
Chapitre 21	20 000,00 €	Chapitre 13	186 638,00 € Sub		
Chapitre 23	958 131,00 €	Chapitre 16	420 751,18 € Emprunt		
Dépenses RAR	58 041,23 €	Recettes RAR Chap 13	62 724,00 €		
Chapitre 041	0,00 €	Chapitre 040-28...	11 000,00 €		
Chapitre 040-198	11 000,00 €	Chapitre 041	0,00 €		
	1 239 958,88 €		1 239 958,88 €	0,00 €	

EGLISE  
AUDITS ENERGETIQUES AVEC MOE

Subventions validées :  
Audits énergétiques :  
\* Fond Chêne 40% MOE SOIT 9 056€  
\* PETR Audits TERNEO 1600 €  
Eglise  
\* DRAC 175 982 €

Emprunt pour compenser les sub  
demandées ( Si pas de retour)  
Audits énergétiques :  
\* DETR 30% 153 952 €  
\* Fond Vert 20% 102 634 €  
\* Eglise  
\* Région 5% 21 997 €  
\* Département 15% 65 993€  
\* Cagnotte en ligne 2% 8 7991 €

## INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire explique qu'il existe, auprès de la Banque du Territoire, le dispositif « Attracting », qui permet un emprunt, financement pour les audits énergétiques : financement qui va entre 3 et 13 ans, on rembourse en annuité le gain en « dépense fluide ».

### Séance levée à 23h42

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 9 AVRIL 2025			
Mme PINÇON Fabienne		Mme PELTIER Sylvie	
Mr PERROUX Arnaud		Mr DARONDEAU Jean Michel	
Mme FISSEAU Alexa		Mme HUET Adeline	
Mr DAGUZAN Claude		Mr GUILLIER Pascal	
Mme RIBOUILLEAULT Dominique		Mr CHIQUET Jean-Michel	
Mr MINGOT Michel		Mr EVRARD Daniel	
Mme MANCEAU Sylvie		Mr BRUNEAU Pascal	
Mr OLSZTYNSKI Bernard			